# PARIS GUITAR FOUNDATION

*9220 Association Déclarée*
*SIRET : 84028490500014*

## FICHE DE RENSEIGNEMENTS STAGE DE GUITARE PGF 2027

***Année 2025/2026 :*** **Niveau : 1er cycle ☐ 2ème cycle ☐ 3ème cycle ☐ Perfectionnement/Autre ☐**
**Conservatoire :**

**ÉLÈVE**

**NOM :** NOM d'usage : **Sexe : M F**

**Prénom(s) :**

**Né(e) le :** **Lieu de naissance** (commune et département) **:**

**Adresse :**

**Code postal :** **Commune :**

**RESPONSABLES LÉGAUX**

**Mère NOM de jeune fille :** **Autorité parentale : Oui Non**

NOM marital (nom d'usage) : Prénom :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable : Téléphone travail :

Numéro de poste : Courriel :

---

**Père :** **Autorité parentale : Oui Non**

**NOM :** **Prénom :**

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone domicile : Téléphone portable : Téléphone travail :

Numéro de poste : Courriel :

---

**Autre responsable légal** (personne physique ou morale). **Autorité parentale : Oui Non**

**Organisme :**

**Fonction :** **Lien avec l'élève :**

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Téléphone portable :

Courriel :

---

**PERSONNES À APPELER EN CAS D'URGENCE ET/OU AUTORISÉES À PRENDRE EN CHARGE L'ÉLÈVE**

NOM : Prénom : À appeler en cas d'urgence :

Lien avec l'enfant : Autorisé à prendre l'élève:

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Téléphone portable :

Téléphone travail : Numéro de poste :

---

NOM : Prénom : À appeler en cas d'urgence :

Lien avec l'enfant : Autorisé à prendre l'élève :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Téléphone portable :

Téléphone travail : Numéro de poste :

---

NOM : Prénom : À appeler en cas d'urgence :

Lien avec l'enfant : Autorisé à prendre l'élève :

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Téléphone portable :

Téléphone travail : Numéro de poste :

**INFORMATIONS COMPLÈMENTAIRES**

Allergies : Traitement médical : Oui Non

(si oui, fournir un certificat médical)

Régime alimentaire : Autre :

**ASSURANCE DE L'ÉLÈVE**

Responsabilité civile : Oui Non Individuelle Accident : Oui Non

Compagnie d'assurance: Numéro de la police d'assurance :

**AUTORISATION (à remplir par les deux parents en cas d'adresses différentes)**

Mère : J'autorise que mon enfant soit photographié(e) et/ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires ☐

Père : J'autorise que mon enfant soit photographié(e) et/ou filmé(e) dans le cadre des activités scolaires ☐

*Droit à l'image*

*Paris Guitar Foundation s'engage à respecter le droit à l'image de chaque participant. Les photographies et vidéos prises durant le stage pourront être utilisées **à des fins de communication et de valorisation du stage PGF**, notamment sur nos supports officiels (site internet, réseaux sociaux, supports promotionnels ou vidéos récapitulatives).Ces images ont pour vocation de partager l'esprit du stage, la passion de la musique et la richesse du vivre-ensemble qui nous animent chaque année. Bien entendu, aucune utilisation ne sera faite dans un cadre commercial ou dénaturant l'esprit du stage. La **photo de groupe traditionnelle** ainsi qu'un éventuel **clip vidéo musical** pourront également être diffusés sur nos réseaux pour célébrer cette belle aventure collective et en garder un souvenir vivant.*

---

Nous nous engageons à vous signaler tout changement modifiant les indications mentionnées sur cette fiche.

**Date :** **Signature de la mère :** **Signature du père :**

***Les données renseignées sur cette fiche seront prises en compte par le directeur et l'équipe du stage de guitare Paris Guitar Foundation 2027. Les informations sont réservées à l'usage unique de l'organisation du stage Paris Guitar Foundation 2027.***

# RÈGLEMENT INTÉRIEUR
*Stage de guitare PGF 2027*

Chers participantes et participants,

C'est avec une immense joie que nous vous accueillons au **stage de guitare PGF 2027**.

Plus qu'un simple stage, c'est un temps suspendu, une parenthèse musicale où la passion, le partage et la bienveillance se rencontrent.
Dans une période où tout va vite, où le monde semble parfois vaciller, il est essentiel de préserver ces moments d'humanité et de musique. Ici, nous prenons le temps de respirer, d'écouter, de jouer ensemble. Le temps de créer du lien, d'apprendre les uns des autres, et de faire vibrer nos cordes au même rythme que nos cœurs.

Notre réussite collective repose sur **le respect, la solidarité et la convivialité**.
Ces valeurs ne sont pas de simples mots : elles sont la base de notre aventure commune. Ensemble, nous construisons un espace où chacun se sent libre d'exister, reconnu dans sa singularité, et accueilli avec bienveillance.

Le **vivre ensemble**, c'est apprendre à écouter autant qu'à jouer, à partager sans juger, à célébrer nos différences. C'est aussi prendre soin de soi, des autres et du lieu qui nous réunit.
C'est dans cet esprit que nous avons établi quelques règles de vie simples, non pas pour contraindre, mais pour garantir à tous un cadre sécurisant et harmonieux.
Chaque personne présente, participante, professeur, membre de l'équipe, est un maillon essentiel de cette belle aventure. Ensemble, nous ferons de ce stage un **moment d'échange, de création et de fraternité**.

Alors, accordons nos guitares et nos intentions : faisons de ce **PGF 2027** un espace de lumière, d'écoute et d'émotions partagées.
Que cette semaine soit remplie de rires, de découvertes, d'accords qui résonnent longtemps après la dernière note.

Alors, en avant pour une expérience musicale et humaine inoubliable !

Augustin PESNON - Directeur du stage PGF 2027

Hubert BAUDART - Directeur adjoint du stage PGF 2027

**Conditions d'accès aux séjours :**
Le séjour de vacances « *stage de guitare PGF 2027* » est accessible aux enfants âgés de 10 ans révolus au premier jour du séjour et d'une pratique instrumentale de 3 années minimum.

**Encadrements :**
Le séjour de vacances « *stage de guitare PGF 2027* » est encadré par 3 professeurs de guitares diplômés d'état, un intendant et un animateur/trice.

## Article 1
Modalités d'inscription

1. Paiement du séjour

La facture est établie une fois le règlement du solde. Le solde du prix du séjour dû par la famille devra être réglé au plus tard avant le 1er mars 2027. La famille peut effectuer le règlement des arrhes et du solde :

Via la boutique en ligne du site www.parisguitarfoundation.com par virement bancaire uniquement RIB Paris Guitar Fondation FR5220041010125100540F03382.

2. Les inscriptions se déroulent en 1 ou 2 phases :

   a. La pré-inscription (paiement en deux fois)

La pré-inscription s'effectue sur le site par règlement des arrhes de 300€ avant le 1er décembre 2027. Un courriel/courrier de confirmation de la demande de pré-inscription sera adressé aux familles.

   b. L'inscription définitive et la constitution du dossier (paiement en une fois ou versement du solde)

L'inscription est considérée comme définitive lors du règlement du solde avant le 1er mars 2027, ainsi que la fiche de renseignement et l'autorisation parentale de transport complétées et envoyées par mail à l'adresse mail suivante : parisguitarfoundation@gmail.com.

La somme de 740€ est acquise de droit par l'association loi 1901 *PARIS GUITAR FOUNDATION* et ne pourra faire l'objet d'un remboursement qu'en cas d'annulation aux conditions présentées dans l'article 3.
Aucun départ ne sera autorisé si le dossier est incomplet. L'association loi 1901 *PARIS GUITAR FOUNDATION* décline toute responsabilité si l'enfant ne peut pas participer au séjour faute de présentation des pièces administratives légales et obligatoires. La famille ne peut pas alors prétendre au remboursement des frais du séjour.

## Article 2
Annulations

1. Annulation du séjour

Pour des causes indépendantes de sa volonté, l'association loi 1901 *PARIS GUITAR FOUNDATION* peut être amenée à modifier les dates, les lieux, les prestations initialement prévues sans que sa responsabilité puisse être engagée. L'association loi 1901 *PARIS GUITAR FOUNDATION* se réserve le droit d'annuler un séjour, si celui-ci ne réunissait pas assez de

participants. Le remboursement des sommes perçues serait intégral à l'exclusion de toute autre indemnité.

2. Annulation de la famille

Pour toute annulation, la famille devra adresser un courrier ou un mail d'annulation.
En cas de désistement justifié du participant (certificat médical ou décès d'un proche parent), il ne sera rien retenu et le remboursement des sommes perçues sera effectué par virement bancaire.

En cas d'annulation sans justification valable, le séjour ne sera pas remboursé.
Lors d'un retour de séjour, seules les personnes majeures autorisées par le responsable légal pourront venir les chercher. Une pièce d'identité pourra être demandée par l'équipe d'animation.

## Article 3
Détérioration, Perte et Vol

En cas de détérioration, perte ou vol d'objets personnels, l'association loi 1901 *PARIS GUITAR FOUNDATION* décline toutes responsabilités. En conséquence, il est donc recommandé d'éviter d'emmener des objets pouvant attirer la convoitise (bijoux, portables, tablettes ...).

## Article 4
Médical

L'association loi 1901 *PARIS GUITAR FOUNDATION* s'engage à accueillir les enfants dans des conditions d'hygiène et de sécurité conformes aux dispositions légales et réglementaires en vigueur.

- En cas d'allergie alimentaire un justificatif médical sera demandé.
- Les enfants souffrant d'une maladie contagieuse devront présenter un certificat médical récent indiquant clairement l'aptitude et la non-contagion, avant le départ en séjours.
- Dans le cas d'un traitement médical, une ordonnance est obligatoire pour administrer des médicaments durant le séjour. Le jour du départ, cette ordonnance devra être remise au directeur ou assistant sanitaire. En cours de séjour, un enfant malade ayant une température supérieure à 38 °C sera systématiquement amené chez le médecin.
- Pour tout incident plus important, les parents seront aussitôt prévenus. Le responsable fera appel au service de secours, pour une prise en charge de l'enfant.

La famille s'engage à rembourser, dans un délai d'un mois, l'intégralité des éventuels frais médicaux consécutifs à une maladie ou à un accident survenu lors du séjour. À réception de ce paiement, la famille recevra les feuilles de soins qui lui permettra de percevoir le remboursement par leur Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM).

## Article 5
Assurances

Il est fortement recommandé à la famille de s'assurer, au titre de la responsabilité civile, afin de couvrir les risques que pourraient provoquer son enfant. L'association loi 1901 *PARIS GUITAR FOUNDATION* se réserve le droit de réclamer à la famille, dont l'enfant a été reconnu responsable de dégradations, le montant des réparations.

## Article 6
Responsabilités

Les responsables légaux sont tenus de respecter les horaires de départ et de retour.
En dehors des horaires précisés sur les convocations de « départ-retour », l'équipe encadrante ne pourra en aucun cas conduire les enfants, sauf cas de force de majeur.

## Article 7
Repas

Les repas sont élaborés dans un souci de qualité, de diversité et d'équilibre alimentaire adapté à l'âge des enfants. Ils tiennent également compte des activités proposées au cours du séjour.
La découverte culinaire a également sa place dans les menus proposés. Les régimes alimentaires particuliers seront pris en considération par le chef.

## Article 8
Règles de vie

1. Respect et civilité

- Respectez les autres participants, le personnel encadrant et les intervenants extérieurs.
- Soyez polis, courtois et bienveillants envers tous les membres du séjour de vacances.
- Ne faites pas de discrimination ou de harcèlement envers quiconque en raison de son apparence, son origine, sa religion, son genre ou son orientation sexuelle.

2. Sécurité

- Suivez les consignes de sécurité données par les animateurs et le personnel encadrant.
- Ne quittez jamais les lieux du séjour de vacances sans l'autorisation d'un responsable.
- Signalez immédiatement tout incident, accident ou problème de sécurité à un animateur/trice ou au personnel encadrant.

3. Horaire et ponctualité

- Respectez les horaires établis pour les activités, les repas et le coucher.
- Soyez ponctuels aux rendez-vous fixés.
- Prévenez en cas d'absence ou de retard à une activité planifiée.

4. Utilisation des installations et du matériel

- Utilisez les installations, le matériel et les équipements mis à disposition de manière responsable.
- Ne dégradez pas les locaux, les chambres, les espaces communs ou le matériel collectif.
- Signalez toute dégradation ou panne à un responsable.

5. Hygiène et propreté

- Un état des lieux d'entrée et de sortie sera effectué avec chaque groupe de chambre.
- Maintenez votre chambre et les espaces communs propres et rangés.
- Respectez les consignes d'hygiène, notamment en matière de toilettes, de douches (quotidienne) et de lavage des mains
- Utilisez les poubelles et les conteneurs prévus à cet effet.

- Une inspection des chambres sera effectuée quotidiennement.

6. Consommation et comportement

- L'usage de drogues ou de substances illicites est strictement interdit.
- La consommation de cigarettes et/ou de cigarettes électroniques, et d'alcool est interdite aux mineurs.
- Respectez les consignes en matière d'alimentation et d'hygiène de vie.
- Les comportements violents, agressifs ou perturbateurs sont interdits.

7. Confidentialité

- Respectez la vie privée des autres participants et du personnel encadrant.
- Ne divulguez pas d'informations personnelles ou confidentielles sans autorisation.

8. Sorties et excursions

- Suivez les consignes et les règles spécifiques lors des sorties et des excursions.
- Respectez les horaires et les consignes données par les responsables.
- La loi Evin réglemente d'une part, l'interdiction pour les mineurs d'acheter du tabac et de l'alcool sous toutes ses formes et d'autre part, l'interdiction aux citoyens de fumer dans certains espaces publics.

9. Téléphones portables et appareils électroniques

- Ne sont pas autorisés pour les mineurs en dehors de la demi-heure quotidienne prévue à cet effet, les téléphones et appareils électroniques seront à remettre aux encadrants le reste du temps.
- Utilisez vos appareils électroniques de manière responsable et respectueuse des autres participants.

10. Sanctions

- En cas de non-respect des règles énoncées dans ce règlement intérieur, des sanctions pourront être prises du simple avertissement à l'exclusion définitive sans remboursement possible du *stage de guitare PGF 2027.*

11. *Acceptation du règlement*

- ***L'inscription du séjours proposé par l'*association loi 1901 *PARIS GUITAR FOUNDATION implique la pleine et entière acceptation des présentes conditions.***

Signature du responsable légal

Signature du stagiaire